

LES CORPS INTERMÉDIAIRES À L'ÉPREUVE DE L'INTENSIFICATION DE LA RÉPRESSION ET DE L'ARBITRAIRE EN TUNISIE

FOCUS

La militante Sihem Ben Sedrine arrêtée: la Justice Transitionnelle derrière les barreaux

SOMMAIRE

-LE DÉLIT DE SOLIDARITÉ :

Criminalisation des associations d'aide aux personnes en mobilité

-LE DÉCRET 54 :

Un instrument de taille pour mater toute résistance ou voix dissidente

-FOCUS : LA MILITANTE SIHEM BEN SEDRINE ARRÊTÉE:

La Justice Transitionnelle derrière les barreaux

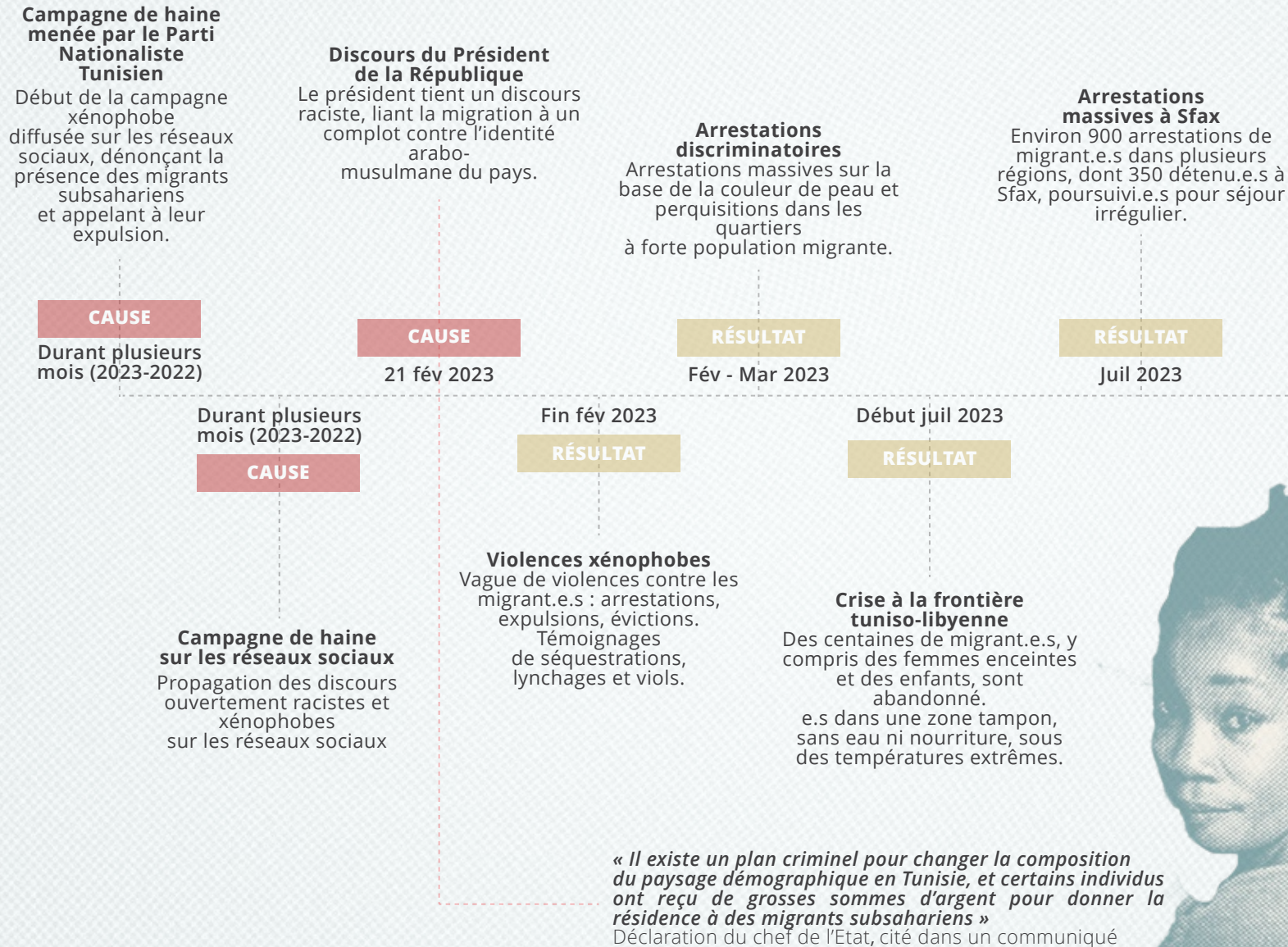
-VERS UNE FERMETURE IMMINENTE DE L'ESPACE CIVIQUE:

La liberté d'association en péril



LE DÉLIT DE SOLIDARITÉ: CRIMINALISATION DES ASSOCIATIONS D'AIDE AUX PERSONNES EN MOBILITÉ

LA THÉORIE DU GRAND REMPLACEMENT ÉRIGÉE EN POLITIQUE D'ETAT



LA CHASSE AUX ACTIVISTES ET ASSOCIATIONS D'AIDE AUX PERSONNES MIGRANTES, RÉFUGIÉES ET DEMANDEUSES D'ASILE

Intensification de la campagne médiatique et sur les réseaux sociaux visant particulièrement les personnalités et les associations apportant de l'aide aux personnes migrantes

Audition et garde à vue
Mustapha Jammali est auditionné et placé en garde à vue après son audition. Abderrazek Krimi, coordinateur de projet du CTR, est également auditionné et placé en garde à

Garde à vue de Sherifa Riahi
L'ancienne directrice de Terre d'Asile Tunisie est placée en garde à vue pour suspicion de blanchiment d'argent.

Prolongation des gardes à vue
Prolongation des gardes à vue pour Saadia Mosbeh, Sherifa Riahi, et Yadh Bouselmi.

Ouverture d'une information judiciaire
Les responsables des associations sont déférés devant le tribunal de Sfax pour blanchiment d'argent et d'autres chefs d'accusations en lien avec " l'aide aux migrant.e.s

Avr 2024

4 mai 2024

7 mai 2024

12-10 mai 2024

14 mai 2024

3 mai 2024

6 mai 2024

9 mai 2024

13 mai 2024

Interpellation de Mustapha Jammali
Arrestation du président du Centre Tunisien pour les Réfugiés (CTR) partenaire d'exécution de l'UNHCR en Tunisie, suite à un appel d'offres

Perquisitions des associations
Perquisitions dans les locaux de Terre d'Asile Tunisie ainsi que l'association anti-raciste Mnemty.

Garde à vue de Yadh Bouselmi & Mohamedjoo
Le directeur actuel et le directeur financier de Terre d'Asile Tunisie ont été placés en garde à vue.

Convocation de responsables d'autres associations
Le président d'Ifrikia, association oeuvrant dans la région de Sfax, Yassine Baklouti, ainsi que d'autres responsables d'associations de la région sont auditionnés.



LA CHASSE AUX ACTIVISTES ET ASSOCIATIONS D'AIDE AUX PERSONNES MIGRANTES, RÉFUGIÉES ET DEMANDEUSES D'ASILE

Mandats de dépôt pour Mnementy et Terre d'Asile
Des mandats de dépôt sont émis à l'encontre de Saadia Mosbeh Sherifa Riahi, Yadh Bouselmi et le responsable financier de Tunisie terre d'asile et émission de mandats de dépôt

16 mai 2024

Demande de libération rejetée
La chambre d'accusation rejette la demande de libération de Sherifa Riahi.

24 mai 2024

Prolongation des gardes à vue
Prolongation des gardes à vue pour Saadia Mosbeh, Sherifa Riahi, et Yadh Bouselmi.

12-10 mai 2024

Abdallah Said est auditionné par la brigade antiterroriste d'El Gorjani.

19 nov 2024

Audition d'A.B. et Saloua Grissa
(responsables de l'association pour la Promotion du Droit à la Différence). Placement en garde à vue pour 48 heures.

10 déc 2024

Audition de Sherifa Riahi
L'ancienne présidente de Terre d'Asile est maintenue en détention après son audition

21 mai 2024

Déploiement du dispositif d'aide légale d'urgence par ASF pour accompagner toutes les personnes interpellées et/ou arrêtées

9 mai 2024

Abdallah Said, président de l'association "Enfants de la Lune", est placé en garde à vue pour soupçon de blanchiment d'argent.

12 nov 2024

Prolongation de 4 mois de la détention préventive de Sherifa Riahi, Yadh Bouselmi, et Mohamed Jouou.

un juge d'instruction émet un mandat de dépôt à l'encontre de Abdallah Said. Il est poursuivi pour blanchiment d'argent, atteinte à la sûreté de l'État et détournement de fonds.

26 nov 2024

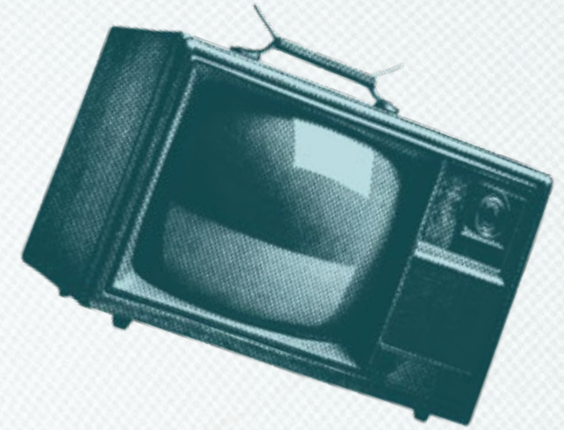
Mandats de dépôt émis à l'encontre de Saloua Ghrissa.

12 déc 2024



Le décret 54: UN INSTRUMENT DE TAILLE POUR MATER TOUTE RÉSISTANCE OU VOIX DISSIDENTE

Le décret 54, officiellement promulgué pour lutter contre les infractions relatives aux systèmes d'information et de communication, s'est rapidement transformé en un puissant instrument de répression contre les avocat.e.s, les journalistes et toutes les voix dissidentes. Ce décret est souvent instrumentalisé afin d'accuser toute personne diffusant des informations jugées contraires au narratif officiel, de propagation de fausses informations ou de diffamation ou d'atteinte à la réputation. Utilisé pour cibler des déclarations publiques, comme celles de Sonia Dahmani, Mourad Zeghidi, et Borhen Bsaies, le décret 54 vise à restreindre la liberté d'expression et à criminaliser toute critique des autorités. Il a été employé pour justifier des arrestations arbitraires, des détentions prolongées, et des condamnations lourdes, souvent sans respect des procédures judiciaires en vigueur. Ce décret, permettant une interprétation très large et donnant un pouvoir discrétionnaire très important aux policiers et aux juges, est devenu un outil clé dans la stratégie de répression des opposants politiques et des défenseurs des droits humains en Tunisie.



Sonia Dahmani
Avocate et chroniqueuse

Le 11 mai 2024, Sonia Dahmani a été arrêtée à la Maison de l'Avocat de Tunis après avoir exprimé publiquement une opinion sur la situation migratoire en Tunisie, contredisant le narratif officiel relatif à un prétendu « remplacement ethnique ». Elle a été accusée de diffusion de fausses informations sous le décret 54 et condamnée à huit mois de prison. Cette arrestation a été critiquée pour l'absence d'audition préalable avant l'émission du mandat de dépôt et pour la manière jugée brutale dont elle a été effectuée. À quelques jours de sa libération et après avoir passé 8 mois en prison, une nouvelle information judiciaire est ouverte à son encontre pour blanchiment d'argent et un mandat de dépôt a été émis.



Mourad Zeghidi
Journaliste

Arrêté le 11 mai 2024, en même temps que Sonia Dahmani, Mourad Zeghidi a été accusé de diffusion de fausses informations en vertu du décret 54 après avoir protesté contre la procédure intentée contre lui. Malgré plusieurs demandes de libération provisoire, toutes ont été rejetées, et des accusations de mauvais traitements en détention ont émergé, bien que non confirmées officiellement. Condamné en première instance à un an de prison et à 8 mois en appel. A quelques jours de sa libération et après avoir passé 8 mois en prison, une nouvelle information judiciaire est ouverte à son encontre pour blanchiment d'argent et un mandat de dépôt a été émis.



Borhen Bsaies
Journaliste

Le 11 mai 2024, Borhen Bsaies a été arrêté pour des accusations de diffusion de fausses nouvelles et d'atteinte à la réputation. En première instance, il a été condamné à un an de prison, une peine réduite à huit mois en appel. En parallèle, il fait l'objet d'une enquête distincte pour soupçons d'enrichissement illicite et blanchiment d'argent, ajoutant à la complexité de son dossier. A quelques jours de sa libération et après avoir passé 8 mois en prison, un nouveau mandat de dépôt a été émis à son encontre.



Mehdi Zagrouba
Avocat

Le 13 mai 2024, Me Mehdi Zagrouba a été arrêté lors d'une descente à la Maison de l'Avocat, après avoir protesté contre l'émission d'un mandat de dépôt à l'encontre de Sonia Dahmani sans audition préalable. Il a été signalé qu'il avait subi des violences physiques en détention, mais ces allégations n'ont pas été intégrées dans la procédure judiciaire. Son arrestation et les conditions dans lesquelles elle a eu lieu ont suscité des préoccupations sur le respect des droits de la défense.

La militante Sihem Ben Sedrine arrêtée: la Justice Transitionnelle derrière les barreaux



Sihem Ben Sedrine, présidente de l'Instance Vérité et Dignité (IVD), instance chargée de mener le processus de justice transitionnelle en Tunisie, incarne la lutte pour la justice, la redevabilité et la révélation de la vérité. Depuis la clôture des travaux de l'IVD et la publication de son rapport final documentant les graves violations des droits humains et les crimes financiers commis entre 1955 et 2013, ainsi que le transfert de 205 dossiers aux chambres criminelles spécialisées impliquant plus de 1000 responsables sécuritaires, elle est la cible d'un harcèlement judiciaire systématique. Cette campagne judiciaire a pour but ultime de discréditer le rapport final de l'IVD publié au Journal officiel de la République

tunisienne (JORT), révélant des pratiques de corruption et despotisme enracinées dans les institutions étatiques. Parmi les affaires transférées par l'IVD figure notamment celle de la Banque Franco-Tunisienne (BFT), un litige de 38 ans impliquant 23 hauts fonctionnaires et hommes d'affaires accusés de trafic d'influence, malversation, abus de position et gestion frauduleuse des fonds publics. Ces révélations sont au cœur des pressions visant à enterrer les conclusions de l'IVD. Malgré des convocations répétées et des accusations basées sur des allégations infondées, notamment celles portées par un ancien membre de l'IVD ayant fait l'objet de sanctions disciplinaires, Sihem Ben Sedrine continue de défendre le processus de justice transitionnelle et la transparence.

Premières convocations
Sihem Ben Sedrine est convoquée six fois par les OPJ pour être auditionnée comme témoin.

Interdiction de voyage
Une interdiction de quitter le territoire est émise par le juge du 6° bureau.

Assignation à résidence
Sihem Ben Sedrine est placée en résidence surveillée par le juge du 6° bureau.

Mandat de dépôt
Un mandat de dépôt est émis contre elle sur la base d'accusations controversées.

Rejet de l'appel
La chambre d'accusation rejette l'appel de la défense le jour d'une conférence de presse organisée par le comité de défense.

Mars 2021

2 mars 2023

4 mars 2024

1 août 2024

4 décembre 2024

20 février 2023

8-5 février 2024

24 juillet 2024

17 septembre 2024

14 Janvier 2025

Ouverture des enquêtes
Le procureur de la République lance cinq enquêtes judiciaires sur des accusations de corruption.

Maintien en liberté
Le juge du 15° bureau décide de maintenir Sihem Ben Sedrine libre malgré les appels du ministère public.

Convocation pour falsification
Elle est convoquée pour comparaître devant le 37° bureau concernant des accusations de falsification du rapport IVD.

Demande de libération
Ses avocats déposent une demande de libération auprès du juge d'instruction.

jour de la Révolution:
Sihem Bensedrine entame une grève de la faim

Depuis la publication du rapport final de l'Instance Vérité et Dignité, mettant en lumière des décennies de violations graves et transférant des dossiers à la justice pour assurer réparation aux victimes, elle fait face à une persécution judiciaire acharnée. Ces pressions visent non seulement à ternir son rôle, mais aussi à remettre en cause les acquis du processus de justice transitionnelle. Malgré les obstacles, Sihem Ben Sedrine incarne l'espoir d'un avenir fondé sur la justice et le respect des droits fondamentaux en Tunisie.

Cliquez ici pour lire le communiqué des ONG en soutien à Sihem Ben Sedrine.



VERS UNE FERMETURE IMMINENTE DE L'ESPACE CIVIQUE

LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION EN PÉRIL



Depuis début octobre 2024, un nouveau cycle de répression s'abat sur les organisations de la société civile en Tunisie. Celui-ci se manifeste par des poursuites judiciaires, des convocations de représentant.e.s d'ONG, et des procédures administratives visant principalement les acteurs associatifs impliqués dans la défense des droits humains et l'observation des élections. Ces intimidations, de plus en plus fréquentes, reflètent une tendance générale de rétrécissement progressif de l'espace civique.

LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION EN PÉRIL

À quelques jours de la clôture de la campagne électorale pour les présidentielles du 6 octobre 2024, les associations I Watch et Mourakiboun, reconnues pour leur travail d'observation des élections, se sont vu refuser leurs accréditations par l'Instance Supérieure Indépendante pour les Élections (ISIE). Parallèlement, elles ont fait l'objet d'une investigation par la Brigade de lutte contre l'évasion fiscale (BILEF), entraînant le gel de leurs comptes bancaires et la saisie de leurs fonds.

POURSUITES JUDICIAIRES ET AUDITS FINANCIERS

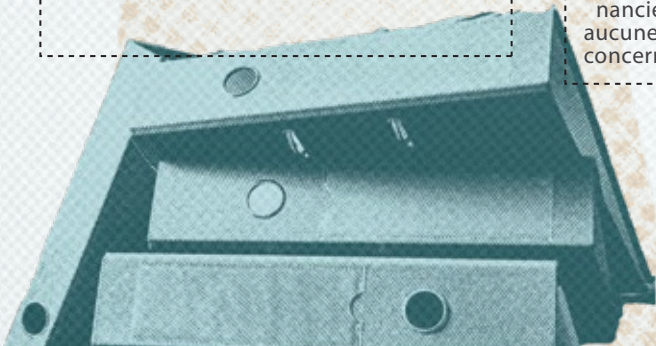
Dans une logique similaire d'intimidation des organisations de la société civile, les 2 et 3 octobre 2024, plusieurs associations, dont Amnesty International, Avocats Sans Frontières, Médecins du Monde et Al Bawsala, ont été convoquées par la brigade des investigations fiscales, sous l'autorité des procureurs généraux. Elles ont été sommées de fournir des documents détaillant leurs projets, activités, sources de financement, gestion comptable et partenariats sur une période de dix ans. Ces procédures judiciaires et audits financiers sont toujours en cours, sans aucune visibilité pour les organisations concernées sur leur évolution ou issue.

AUDITIONS ET SAISIE DE DOCUMENTS COMPTABLES

La question du financement étranger des associations a été mise en avant lors de ces auditions, suscitant des interrogations sur les sources de financement des ONG internationales et locales opérant en Tunisie. Cette enquête semble viser à affaiblir les organisations bénéficiant d'un soutien financier dans le cadre de la coopération internationale, notamment celles impliquées dans la défense des droits humains.

SURVEILLANCE DES FINANCEMENTS ÉTRANGERS

Parallèlement, plusieurs associations indépendantes, dont l'association féministe Beity et le Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux, ont reçu des mises en demeure de la direction générale des associations, relevant des services de la présidence du gouvernement. Ces mises en demeure les obligent à se conformer à des réglementations administratives plus strictes, sous peine de suspension de leurs activités. En même temps, les financements étrangers sont soumis à une surveillance accrue : plusieurs virements de bailleurs de fonds vers des organisations nationales et internationales basées en Tunisie ont connu des retards considérables, les banques exigeant de plus en plus de pièces justificatives. Certains virements ont même été rejetés sans explication aucune, compliquant davantage la mise en oeuvre des projets et activités de ces associations.



Spotlight

LES FEMMES PRISONNIÈRES POLITIQUES ET D'OPINION EN TUNISIE

Les mauvais traitements, la torture psychologique perdurent dans les lieux de privation de liberté principalement à la prison civile de la Manouba et l'impunité y règne toujours.

Le coup d'arrêt à la transition démocratique, et un climat politique hostile et défavorable aux processus de redevabilité pour les graves violations des droits humains commises par les forces de sécurité intérieure n'ont pas permis d'assurer une rupture avec le passé.

Extrait d'une lettre adressée par Sihem Ben Sedrine à ses camarades de lutte, alors qu'elle était privée de sa liberté sous la dictature de Ben Ali. Ce témoignage, daté du 27 juillet 2001 résonne encore aujourd'hui, rappelant les conditions déplorables et les violations des droits humains dont sont victimes les prisonnier.e.s politiques et d'opinion en Tunisie.

Prison de La Manouba, 27 juillet 2001

Chères amies, chers amis,

Voilà un mois que je partage le sort de 24 prisonnières dans une chambre de dix mètres sur quatre et dont les lourdes portes sont régulièrement fermées avec fracas par les gardiennes pour mieux souligner notre enfermement.

Chaque matin que le bon dieu fait, le bruit des lourdes clés en cuivre qui s'entrechoquent viennent nous prévenir que c'est l'heure du décompte d'une demi-heure plus tard. On nous comptera encore comme du bétail précieusement gardé. L'opération se répétera quatre fois encore dans la journée, puis il faudra s'armer de toute son imagination pour parvenir à occuper ces longues heures qui s'étirent à n'en plus finir.

..... il faudra tout l'art de la mise en scène et la dramatisation pour qu'enfin la gardienne chargée de la pharmacie consente à délivrer le remède miracle l'aspirine et il faudra une quasi émeute tambourinant les lourdes portes lorsqu'il s'agit d'un cas d'extrême urgence. C'est menotté aux mains et couvertes de safsari (cache détresse) qu'elles sont emmenées à l'hôpital. Auparavant, il faudra passer par l'épreuve de fouille corporelle. Dénudée, vous n'êtes qu'une chose manipulée par des mains insultantes jusqu'aux recours intimes de nos corps, sous un chapelet de propos orduriers au rythme des (putes), (courbe toi), (tousse)

Sihem BEN SEDRINE

Sonia Dahmani
Avocate et chroniqueuse

Siwar Bargaoui
Militante politique

Abir Moussi
Politicienne et avocate

Chadha Haj Mbarek
Journaliste

Sihem Ben Sedrine
Présidente de l(IVD)

Saloua Ghrissa
présidente de l'ADD

Sherifa Riahi
ancienne directrice de TAT

Saadia Mosbah
présidente de Mnemty.



Témoignage

Ce témoignage est un extrait d'une lettre récente de Ramla Dahmani, décrivant les mauvais traitements infligés en prison à sa sœur, avocate et chroniqueuse, Sonia Dahmani.

Et pendant ce temps, Sonia attendait. Dans cet enfer qu'ils appellent prison, qu'attend-elle vraiment ? Une voix, un regard, un sourire, une touche de chaleur humaine. Sa vie est devenue une attente interminable. Elle attend la douche hebdomadaire, ce maigre moment où elle pourrait espérer se sentir propre. Une douche qui est devenue un supplice.

Le mitigeur est cassé. L'eau est soit glaciale, soit brûlante. Sonia a choisi l'eau chaude. Parce qu'elle n'avait pas d'autre choix. Parce que le froid, déjà omniprésent, la détruit un peu plus chaque jour. Aujourd'hui, son dos, ses bras et ses jambes sont couverts de brûlures et de cloques. Sa peau hurle de douleur. Voilà ce que la prison lui offre : le choix entre mourir de froid ou brûler vive.

Ses mains ne répondent plus. Sonia a perdu toute sensation jusqu'aux coudes. Le médecin qu'on a finalement consenti à lui faire voir l'a confirmé : le froid les a détruites. Elle ne peut plus se laver. Elle ne peut pas nettoyer ses vêtements. Elle vit dans la saleté, non par négligence, mais parce qu'ils l'ont réduite à cela. Privée de tout, même de sa dignité.

Et ce week-end, Sonia s'est effondrée. Elle a vomi. Elle a perdu connaissance. Au début, elle ne comprenait pas pourquoi. Jusqu'à ce qu'on découvre que les canalisations d'égouts de la cellule avaient été rongées par des rats. Les toilettes, sans cloison ni intimité, dégagent une puanteur toxique, insupportable. Une odeur qui sature l'air. Sonia respire cette pestilence jour et nuit, avec trois autres femmes entassées dans vingt mètres carrés. Une odeur capable de tuer, empoisonnant lentement leurs poumons. Voilà leur réalité. Voilà ce avec quoi elles survivent.

Et cela ne s'arrête pas là. Il fait si froid que même les rats ont cherché refuge dans la cellule. Ils rampent sur ses affaires, grattent sous son lit, envahissent son espace. Sonia, une femme d'un courage inébranlable, est désormais terrifiée par ces créatures qui partagent son espace vital.

Ils ne veulent pas seulement briser son corps. Ils veulent anéantir son esprit. Sonia avait accès à des journaux : ils les ont confisqués. Elle écoutait la radio : elle a été réduite au silence. Elle regardait les informations à la télévision : elles ont disparu. Elle reçoit des lettres, mais on les lui retient. Ils veulent la couper du monde, la réduire au silence. Pourtant, aujourd'hui, Mehdi lui a murmuré une petite victoire à l'oreille : « Bachar al-Assad est tombé. » Et Sonia a souri. Ce sourire, rare et précieux, portait tout. Parce qu'elle sait, comme nous savons, que tous les tyrans finissent par tomber.

